

*Communiqué du Maire et du Préfet du Val-d'Oise*

Le 2 juin 2023,

**La Préfecture du Val-d'Oise et la commune de Montigny-lès-Cormeilles  
luttent contre les marchands de sommeil**

Hier matin à 06h00, les services de l'Etat (la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Police Nationale...), accompagnés de la Police Municipale, en présence du Sous-préfet d'Argenteuil, Philippe Malizard, ont contrôlé une maison dont la propriétaire avait déjà fait l'objet de procédures pour insalubrité.

Des infractions graves au code de la santé publique et au code de l'urbanisme ont été relevées et seront transmises au Procureur de la République.  
Les marchands de sommeil et les bailleurs indécents sont inacceptables.

Aussi la Préfecture du Val-d'Oise conduit des opérations chaque mois, dans plusieurs villes du Val-d'Oise avec l'appui des polices et, systématiquement suivies de mesures coercitives administratives, fiscales ou judiciaires selon le cas.

La Commune de Montigny-lès-Cormeilles pour sa part s'engage dans la lutte contre ce fléau depuis longtemps :

- le permis de diviser oblige chaque propriétaire qui souhaite diviser son logement en vue de le louer ou le vendre à déposer une demande d'autorisation préalable en mairie,
- le permis de louer oblige le propriétaire à faire une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement.

**Philippe COURT,**  
Préfet du Val-d'Oise

**Jean-Noël CARPENTIER,**  
Maire de Montigny-lès-Cormeilles

---

**CONTACTS :**

**Bureau de la COMMUNICATION INTERMINISTRIELLE**

Cabinet du préfet

5, avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE

Tél : (+33) 1 34 20 94 58

[www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

**CABINET DE M. LE MAIRE**

Franck THÉVENY

01 30 26 31 25 / 06 75 92 50 87 /

[franck.theveny@ville-montigny95.fr](mailto:franck.theveny@ville-montigny95.fr)